

R-540 A

2 février 2005

Rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville chargée d'examiner la résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux, renvoyée en commission le 20 octobre 1997, intitulée: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat».

Rapporteur subrogé: M. Roberto Brogini.

Cette résolution a été renvoyée à la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 1997.

La commission s'est réunie à trois reprises en 1999, à savoir le 24 janvier, les 5 et 12 mars, pour examiner cet objet sous la présidence de M. Bernard Paillard. Les notes de séance ont été consignées par M^{me} Marie-Cécile Vérolet sans que ce rapport ne pourrait être.

Le rapport n'ayant jamais été rendu, ni fait l'objet d'un vote final, selon les notes de séance et la mémoire vive des conseillers municipaux ayant participé aux travaux, il a été décidé, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, en accord avec le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe, qu'il convenait de boucler ce point qui émergeait aux objets en suspens de notre Conseil.

La commission s'est spécialement réunie le 28 janvier 2005, sous la présidence de M. Gérard Deshusses. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jacqueline Meyer, que nous remercions.

Rappel de la résolution

Considérant:

- les réformes prévues dans le «rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997-2001», plus particulièrement celles qui visent une clarification des rôles entre l'Etat et la Ville, dans le domaine de la culture et de l'enseignement;
- la vocation du Conservatoire botanique, et subsidiairement du Jardin botanique, qui est de fournir des prestations pour le monde scientifique et universitaire;
- les prévisions budgétaires quadriennales alarmantes prévoyant un déficit de l'ordre de 80 millions de francs par an pour les quatre années à venir;

- l'obligation qui en découle de repenser le rôle de la municipalité dans tous les domaines en recadrant ses tâches sur l'essentiel de ses missions d'origine, compte tenu des ressources disponibles;
- la volonté exprimée par le Conseil administratif de désengager la municipalité à court et moyen terme des tâches incombant à l'Etat ou à d'autres collectivités publiques,

le Conseil municipal adopte le projet de résolution suivante:

Le Conseil municipal accepte le principe du transfert du Conservatoire botanique, et subsidiairement du Jardin botanique, à l'Etat ou à l'Université de Genève ou encore à une fondation à créer qui pourrait être soutenue par la Confédération au titre de l'aide fédérale aux universités.

Séance du 24 janvier 1999

Le président donne la parole aux auteurs de la résolution, MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux.

M. Ducret informe que le texte de la résolution est simple: il demande une étude, il n'a pas un caractère obligatoire.

Il convient de différencier les tâches entre Etat et commune. Une des solutions pour assainir les finances est de cesser de faire des mélanges, voire des doublons, chacun doit reprendre ses activités.

L'essentiel des activités du Jardin botanique est la recherche, donc du domaine universitaire.

L'Etat ne veut pas prendre le Jardin botanique à sa charge; la Ville doit défendre ses intérêts, penser à un transfert, mais ce n'est pas la seule solution, les auteurs sont ouverts à toutes autres propositions: une fondation autonome avec des fonds propres, par exemple.

Il faut se méfier de la déclaration de M. Vaissade quand il affirme que la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) et les Conservatoire et Jardin botaniques mourront si l'Etat les reprend.

Ce sont des institutions précieuses pour Genève et il ne faut surtout pas les laisser tomber.

M. Froidevaux se pose une question: que fait le Jardin botanique dans le département des affaires culturelles?

Les missions des Conservatoire et Jardin botaniques sont:

- explorer l’environnement végétal et en extraire de l’information et des échantillons. Les 4x4 se déplacent largement au-delà de leurs tâches;
- conserver leurs collections sous forme vivante (jardin) ou fixée (herbier): domaine du Conseil municipal;
- rechercher les éléments permettant de faire progresser la connaissance sur la flore: tâche universitaire;
- enseigner la botanique à tous les publics y compris au public universitaire: tâche universitaire;
- protéger ou contribuer à la conservation de l’environnement proche ou lointain: tâche universitaire.

Nous constatons que la mission du Jardin botanique est fondamentalement universitaire.

M. Pattaroni, pour sa part, présente cette résolution d’une troisième manière.

Le Conservatoire et le Jardin botaniques ont trois fonctions:

- a) conservation, entretien, gestion du patrimoine: quels que soient le superficiaire et l’utilisation de ce patrimoine: concerne toute la population;
- b) service public relevant des loisirs: mise à disposition d’un parc spécialisé, voire avec un jardin botanique à usage non scientifique: concerne toute la population;
- c) scientifique: c’est le Conservatoire: concerne le monde de la recherche scientifique.

Compte tenu de la situation financière de la Ville de Genève, à titre d’exemple et de référence pour les diverses institutions de la Ville de Genève se trouvant dans la même situation (soit le partage des fonctions entre la Ville de Genève et l’Etat, par exemple la BPU et le Muséum), la commission demande au Conseil administratif, par rapport aux Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève:

1. Un audit du dispositif actuel, avec recherche d’économies possibles.
2. L’étude du maintien des fonctions a) et b) ci-dessus à la Ville de Genève et transfert de la c) à l’Université, avec:
 - avantages et inconvénients sur le plan scientifique pour la Ville de Genève;
 - comparaison avec au moins deux conservatoires et jardins botaniques comparables en Suisse et/ou à l’étranger;
 - avantages et inconvénients pour l’Université de Genève.

3. Il va de soi que toute autre considération à prendre en compte du point de vue des experts serait à étudier.
4. De présenter un budget pour cet audit et cette étude, à faire réaliser par un organisme indépendant de la Ville de Genève.

Il faut insister sur l'aspect scientifique: se demander si la solution du Conservatoire indépendant de l'Université est la meilleure solution pour la connaissance.

Il pourrait y avoir une possibilité de dérive de l'aspect scientifique: pourquoi l'Université ne peut-elle pas le prendre à sa charge?

M. Ducret développe les principes. Le texte de cette résolution est identique à celui concernant la BPU, sauf qu'il porte sur le Conservatoire et le Jardin botaniques. Cette résolution n'est pas une décision, mais une ouverture pour le Conseil administratif afin de négocier. Elle exprime une volonté politique, les moyens et les solutions sont du ressort de l'exécutif.

Ce transfert ne doit pas se faire au détriment de ces institutions, c'est évident, ce n'est pas le but.

M. Froidevaux signale que le coût du Conservatoire et du Jardin botaniques est de 12 400 000 francs, soit un quart du total du budget de la Division des musées.

Le Jardin botanique n'a rien à voir avec un parc de loisirs. L'aspect détente n'a pas de signification, c'est un laboratoire scientifique de recherche fondamentale ouvert au public.

M. de Candolle a voulu le Jardin botanique patrimoine fondamental en léguant son herbier; il est un élément de recherche et de référence placé sous la rubrique universitaire, donc cela peut être un transfert ou un échange, mais non une économie de 12 400 000 francs.

M. Pattaroni, au sujet de l'audit, dit que cela peut être un débat politique; pour lui, ce n'est pas idéologique. Il aimerait avoir les comptes exacts du Jardin botanique, savoir ce que cela a coûté précisément au cours des cinq dernières années, en attendant justement la comptabilité analytique.

Un commissaire se demande si les Conservatoire et Jardin botaniques ne seraient pas un outil pour le centre horticole de Lullier.

M. Froidevaux explique que Lullier est une école pour la formation des horticulteurs. Il n'y a pas l'aspect recherche universitaire du Jardin botanique, ce n'est pas le même schéma.

Un commissaire aimerait donner des petites précisions sur la problématique de M. Pattaroni, c'est un milieu qu'il connaît extrêmement bien, étant enseignant de biologie au collège.

Le personnel de la Ville de Genève n'est pas le même que le personnel académique, ce n'est pas la même ambiance, le changement de mentalité est fort.

La chance de ces institutions est de travailler sur la durée, sur la notion de conservation. Les choix des investissements de l'Université de Genève sont des choix pointus et stratégiques, mais qui ne sont pas ceux-là. Au niveau mondial, qui possède un herbier a le pouvoir du savoir.

Il y a une volonté mondiale engendrée par les USA de tout systématiser (l'internet).

Nos petites institutions pourraient faire diversion, mais la Ville de Genève peut-elle avoir les armes suffisantes pour jouer dans la cour des grands?

Scientifiquement, ce serait une catastrophe, l'idée d'un audit n'est pas ridicule en elle-même.

Un commissaire est étonné que l'on puisse donner les herbiers de la Ville à l'Etat, c'est une fortune unique au monde, il faudrait revoir les testaments faits par les donateurs. La barrière verte autour du lac est du ressort de la Ville et non du Canton. Pourquoi la Ville a-t-elle payé la restauration des serres du château de Pregny?

Le Jardin botanique est la gloire de Genève et l'Etat ne l'entretiendra pas aussi bien que la Ville.

Il faudrait discuter des legs Ville/Etat. Le Jardin botanique est le fleuron de la rive droite. Pourquoi se séparer de ces deux joyaux: herbier et Jardin botanique?

M. Froidevaux répond que le Jardin botanique s'occupe de lui-même. Le château propriété Rothschild qui le domine est légué à l'Etat et non à la Ville, c'est une tradition historique.

Un autre commissaire: que peut-on offrir ou comment peut-on susciter l'intérêt du Jardin botanique et du Conservatoire pour appâter l'Université ou l'Etat?

M. Ducret répond que les résolutionnaires n'ont pas une solution, mais qu'ils peuvent évoquer des pistes, c'est un principe politique. Le Conseil administratif avait oublié le Jardin botanique dans le lot de tâches qu'il pensait transférer.

M. Pattaroni dit qu'autrefois il n'y avait aucune synergie entre les universités, mais que, aujourd'hui, la collaboration qui se développe est bénéfique pour la fonction scientifique.

Un commissaire se demande s'il faut se préoccuper des donations ou legs de la Ville. Peut-on juridiquement faire ce que l'on veut de ces legs? Avec cette situation, dans quel cas sommes-nous?

Séance du 5 mars 1999

Le président accueille MM. Jacques Weber, doyen de la Faculté des sciences, et Pierre Spierer, président de la section de biologie.

M. Weber indique que ce problème de transfert n'est pas nouveau et qu'il est périodiquement discuté. La Faculté des sciences a une collaboration bénéfique et fructueuse avec les Conservatoire et Jardin botaniques; cette collection inestimable est utile aux chercheurs.

Le directeur des Conservatoire et Jardin botaniques est aussi professeur à l'Université, il assure donc une bonne visibilité. La collaboration avec les Conservatoire et Jardin botaniques est extrêmement utile, il faut absolument maintenir cette situation telle quelle.

M. Spierer estime qu'il ne faut pas séparer les Conservatoire et Jardin botaniques de deux autres musées: celui d'ethnographie et celui d'art et d'histoire. Il faut ouvrir le système et créer une dynamique intéressante. Si l'on examine ce système, les trois musées sont tous à vocation culturelle et ont besoin des sciences pour fonctionner.

C'est sur l'initiative de M. Spierer que ces liens ont pu s'établir. Il n'y a pas de musée sans activité scientifique.

Les relations avec les Conservatoire et Jardin botaniques sont très étroites, c'est un outil formidable et exceptionnel sur le plan de la collection. Il y a un nombre important de retombées directes et indirectes. La faculté investit 350 000 francs, qui ont des retombées plus importantes estimées à environ 1 500 000 francs.

Si vous voulez enlever les scientifiques de ce système, il faut savoir qu'il sera beaucoup moins dynamique.

Un commissaire souhaite ne pas remettre en cause la valeur de ce patrimoine, mais qui doit payer? L'Université de Genève a-t-elle une relation avec l'Université de Lausanne ou avec la France voisine? N'y aurait-il pas des redondances dans le domaine de la biologie?

M. Spierer dit que la Suisse est trop petite; il faut trouver des créneaux porteurs pour nos étudiants. Dans notre domaine, l'Université de Genève est la plus performante, en tout cas autour du bassin lémanique.

Les Conservatoire et Jardin botaniques sont dans cette mouvance. Pour être reconnu nationalement et internationalement et avoir des crédits, il faut une bonne dynamique et un rendement important.

Le même commissaire demande si Genève joue un rôle important dans le bassin lémanique, ne faudrait-il pas persuader la Confédération d'y participer?

M. Weber indique qu'il est vrai que Genève a une richesse grâce aux Conservatoire et Jardin botaniques, en biologie et en botanique. Il n'y a pas de redondance sur le plan de la recherche.

M. Spierer informe que, pour le compte de la Confédération, il essaie de créer un axe Zurich/Genève. Il existe beaucoup de possibilités et d'activités autour de l'environnement genevois.

Un commissaire questionne sur le financement: quelles sont les relations financières entre l'Université et les Conservatoire et le Jardin botaniques?

M. Weber indique que l'Université investit pour les Conservatoire et Jardin botaniques une somme de 1 200 000 francs.

Le président demande ce qu'il en est à propos de la systématique et des travaux de recherche.

M. Spierer indique qu'au début la systématique était une science importante et qu'ensuite elle est devenue ringarde et inutile. Aux Etats-Unis, ils reviennent sur cette idée et remettent en valeur cette science.

Maintenant, à Genève, la systématique est devenue une priorité importante dans le troisième cycle.

M. Weber signale que même en science il y a des modes cycliques.

Un commissaire se demande si l'on peut imaginer qu'il y ait, un jour, une valeur marchande, une source de revenus pour l'herbier.

Ne pourrait-il pas devenir un capital non seulement culturel mais de rapport?

Si nous n'avons plus d'argent, pourrions-nous envisager une collaboration avec une institution internationale qui s'intéresserait à l'herbier?

Pour M. Spierer, la Ville n'aurait aucun intérêt en tant que scientifique à envisager cette collaboration; cela fermerait le système. Il y a danger dans la commercialisation.

Par contre, on pourrait envisager de manière indirecte des revenus, par exemple avec une application des chartes internationales, créer une société générale de l'environnement.

Si vous travaillez pour d'autres, alors l'Université sera limitée; nous avons déjà perdu 20 à 25% de nos moyens en botanique.

Pour M. Weber, nous pouvons utiliser la masse d'informations de l'herbier pour travailler sur l'évolution de la génétique, par exemple.

M. Spierer confirme que c'est une mine d'or sur le plan scientifique et qu'il y aura sûrement des retombées économiques, mais cela va prendre du temps.

Un commissaire se demande si la fonction scientifique du Jardin botanique ne s'est pas assoupie par rapport à l'Université.

M. Spierer dit qu'il n'est pas simple d'agir sur la fonction publique. Il avait proposé un changement des situations des scientifiques. La productivité est meilleure que par le passé. Il convient d'être toujours évolutif si l'on ne veut pas disparaître.

M. Weber confirme que la productivité scientifique est tout à fait satisfaisante du côté des Conservatoire et Jardin botaniques: publications, organisations de congrès. Les Conservatoire et Jardin botaniques savent bien vendre leurs marchandises.

Le Conservatoire et le Jardin botaniques sont-ils essentiels à la recherche?

Il semble à un commissaire que la recherche continuera même si le Conservatoire et le Jardin botaniques périclitent un peu.

M. Spierer ne peut pas répondre réellement à ce genre de question. Tout est essentiel dans la recherche, qui est caractérisée par trois éléments: le hasard, la nécessité et la volonté. La Suisse est un petit pays et si nous voulons qu'elle ait une interaction avec le globe nous devons être les meilleurs et être compétitifs.

Si nous voulons exister, il faut avoir de l'ambition et les Conservatoire et Jardin botaniques sont un atout majeur, cela paraît essentiel à M. Spierer.

Savons-nous que 95% de la masse vivante provient des plantes, c'est un élément clé du fonctionnement de la société.

M. Weber indique que les collections sont un outil de travail exceptionnel, mais il est vrai qu'il faut de bons chercheurs et de bons étudiants pour les utiliser.

Le Conservatoire et le Jardin botaniques sont financés par la Ville. La partie universitaire est financée par l'Université. N'y a-t-il pas une volonté d'annexer ceux-ci, s'ils sont un outil si merveilleux?

M. Weber dit qu'il ne faut pas tout mélanger. Il y a la partie musée et ce n'est pas le rôle de l'Université de promouvoir la culture, et il y a aussi le côté entretien du jardin qui ne revient pas à l'Université.

Où commence et où s'arrête la partie musée?

Le rôle de l'Université est de mettre en valeur les collections qui sont ouvertes au grand public. Par contre, la visite et l'accueil du public de l'herbier et du Jardin botanique ne sont pas du ressort de l'Université.

Si les Conservatoire et Jardin botaniques encaissaient des droits dus à une mission particulière commandée, par exemple, par Ciba ou Nestlé, où ces sommes iraient-elles?

Cela dépendrait des personnes concernées, soit pour l'Université soit pour les Conservatoire et Jardin botaniques.

Y a-t-il un contrôle sur la Ville et l'Université? Pouvons-nous dynamiser ces institutions?

Il existe un système faitier, les trois groupes sont représentés, il y a une réunion annuelle présidée par le doyen universitaire et M. Vaissade. Des rapports sont rédigés aussi bien du côté de l'Université que de la Ville.

Si les crédits arrivent, cela veut dire que ces institutions sont efficaces et crédibles. Par exemple, à Lausanne, il y a huit professeurs de botanique; à Genève, il y a 3,5 postes, ce manque d'effectif est compensé par une agressivité plus forte.

Si les activités attribuées à la Ville étaient transférées à l'Etat, les conservateurs y verraient-ils un inconvénient?

M. Weber répond que non, pourquoi pas, pour l'Université cela ne changerait rien. Il faut envisager les trois musées dans leur ensemble.

Séance du 12 mars 1999

Discussion

Pour le Parti démocrate-chrétien, cette résolution continue d'être pertinente, car, si nous n'interpellons pas le Conseil administratif au sujet de quelques propositions de transferts, rien ne se fera. Il comprend que le transfert est une grande question en matière de finances.

D'après l'audition, la partie scientifique du Conservatoire botanique semble coûter plus cher que ce qu'elle devrait coûter à l'Université.

Il faudrait demander un audit scientifique sur les Conservatoire et Jardin botaniques pour en savoir plus.

Pour l'Alliance de gauche, cette résolution soulève plusieurs aspects. Le Jardin botanique possède un domaine scientifique, mais il a surtout un aspect

musée et divertissement qui revient à la Ville. Vidé de son contenu, le Jardin botanique pose un problème. Il semble que l'idée n'emballe pas vraiment les auditionnés.

L'Alliance de gauche votera contre cette résolution.

Pour le Parti socialiste, séparer le Conservatoire du Jardin botanique parce qu'il a un aspect plus scientifique n'est pas réalisable selon les auditionnés. Les aspects muséographiques ouverts au public reviennent à la Ville, c'est sûr. Il n'y a pas de raison de nous défaire de ce patrimoine. Il faut poser la question sur la répartition des charges. Il faut peut-être pousser dans cette direction et les traiter collectivement.

Les Verts vont abonder dans le sens des socialistes et souhaiter insister sur cette idée: la Faculté des sciences est le répondant universitaire des Conservatoire et Jardin botaniques, du Muséum et du Musée d'ethnographie.

La Ville n'est pas à armes égales par rapport à l'Université qui y a un moyen d'évaluation, alors que la Ville a des moyens hiérarchiques.

Il faut trouver une structure plus dynamique pour gérer cela par la Ville.

Il faut une meilleure gestion du patrimoine immatériel. Nous avons un capital formidable: une collection botanique et une collection de livres (BPU).

Ces collections pourraient être ouvertes ou disponibles en consultation sur l'internet, par exemple. Cette gestion de l'immatériel, le Conseil administratif doit s'y mettre.

Les Verts se prononcent contre cette résolution.

Un membre du Parti radical est opposé à cette résolution, car la Ville a une fortune en livres et en botanique. Il faut arrêter de tout transférer à l'Etat, car il le refusera, nous perdons notre temps. Ce transfert est une atteinte à la fortune de la Ville. Il a été légué à la Ville et non à l'Etat.

Au Muséum, il y a une fortune entreposée dans les caves et cela tient à une seule personne: le directeur. Par exemple, il y a un film unique au monde sur la vie des termites qui pourrit au fond d'une cave; on ne le montre pas, car il est sur un support inflammable. La Télévision suisse romande l'a déjà demandé, mais elle ne veut pas engager de frais.

Nous faisons fausse route en vendant cela à l'Etat.

Pour un autre membre du Parti radical, l'invite de la résolution a le même texte que les résolutions déposées par le Conseil administratif. L'idée est d'engager les négociations avec le Conseil d'Etat, cet objet doit être dans le débat. On peut envisager trois aspects:

- une activité d’enseignement selon la loi de compétence cantonale;
- une activité muséographique prise en charge par la Ville de Genève; celle-ci profite à toute la région et les charges sont lourdes;
- l’aspect parc public du Jardin botanique revient à la Ville.

L’élément Conservatoire et Jardin botaniques doit être dans le paquet de résolutions.

Pour le Parti libéral, toutes ces résolutions lui semblent exclusivement de la compétence du Conseil administratif et non du Conseil municipal. Il apparaît difficile de trancher. Il reste convaincu que le Conseil administratif doit mettre cela dans la discussion avec l’Etat.

Les négociations en sont au balbutiement et, si nous ne mettons pas le feu vert, il n’y aura jamais de discussions. Il soutiendra le renvoi de cette résolution au Conseil administratif.

Amendements et votes

Un amendement est proposé par le Parti démocrate-chrétien: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’examiner, dans le cadre des négociations avec le Conseil d’Etat au sujet du partage de la prise en charge du financement de cette institution, utile à l’ensemble du canton, le cas du Conservatoire botanique.»

Un commissaire estime qu’il faut reprendre le texte sans séparer Conservatoire et Jardin botaniques.

Un autre amendement propose: «invite le Conseil administratif à l’informer de l’état d’avancement des négociations relatives à la création d’une coordination «homme, nature et environnement» dont il lui a appris l’existence lors de l’étude de la présente résolution en commission et, le cas échéant, à lui communiquer le protocole d’accord signé avec le Conseil d’Etat et l’Université».

Vote du premier amendement déposé par le Parti démocrate-chrétien: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’examiner, dans le cadre des négociations avec le Conseil d’Etat au sujet du partage de la prise en charge du financement de cette institution, utile à l’ensemble du canton, le cas du Conservatoire botanique.»

Cet amendement est refusé par 7 non (pas d’indication des partis) contre 1 oui (DC) et 2 abstentions (L).

Vote du premier amendement en mentionnant: «Conservatoire et Jardin botaniques»: 9 oui (1 Ve, 3 L, 2 S, 1 R, 2 AdG), 1 abstention (DC). Amendement accepté.

Vote du deuxième amendement: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à l'informer de l'état d'avancement des négociations relatives à la création d'une coordination «homme, nature et environnement» dont il lui a appris l'existence lors de l'étude de la présente résolution en commission et, le cas échéant, à lui communiquer le protocole d'accord signé avec le Conseil d'Etat et l'Université.»

Cet amendement est accepté par 9 oui (1 DC, 2 AdG, 1 Ve, 2 L, 1 R, 2 S) contre 2 non (1 L, 1 R).

On ne retrouve pas trace d'un vote final de la commission.

Séance du 28 janvier 2005

Dans le cadre du bouclage des travaux de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville, ainsi qu'en étaient convenus le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe, et sous la présidence de M. Gérard Deshusses, président du Conseil municipal, la commission s'est réunie le 28 janvier 2005.

Discussion

Le rapporteur estime que le sujet doit être clos, cette résolution faisant partie d'un train de mesures qui n'avaient jamais été suivies.

Pour le Parti socialiste, ces points méritent d'être discutés. Il est proposé de renvoyer ce point à la commission des finances avec un récapitulatif du travail effectué par la commission à l'époque. La cheffe du groupe socialiste s'engage à fournir ce document. Pour ce groupe, cette proposition reste pertinente.

Le Parti démocrate-chrétien emboîte le pas au Parti socialiste, car il s'agit du vaste problème de la répartition des tâches entre la Ville et l'Etat. De surcroît, à l'époque, l'Etat n'envisageait pas de se décharger de certaines dépenses tel que c'est le cas actuellement. On doit entamer une procédure serrée pour la répartition des tâches et des charges financières. Pour le Parti démocrate-chrétien, il convient de stimuler le Conseil administratif, et l'opportunité offerte par le retour de cette résolution lui semble réelle.

Pour les Verts, ce renvoi représente une difficulté, car c'est sortir un élément d'un contexte qui en comportait plusieurs. Quid des autres résolutions de l'époque? Ne se saisir que de cette résolution dénature la réflexion d'ensemble qui avait été menée.

Le Parti du travail estime que le Jardin botanique est un des fleurons de la Ville et qu'il ne faut pas s'en séparer.

Pour l'Union démocratique du centre, un renvoi en commission permettrait de se rendre compte si cette résolution est encore d'actualité dans le contexte actuel.

Une proposition libérale de renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture n'est pas retenue.

Le Parti radical souhaite un renvoi à une commission, car beaucoup de fonctionnaires sont concernés par un éventuel transfert.

Votes

Renvoi de la résolution R-540 dans une commission: 9 oui (2 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 1 T) contre 3 non (1 L, 2 Ve).

Renvoi de la résolution R-540 à la commission des finances: 8 oui contre 2 non et 2 abstentions.

La commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville propose donc le renvoi de cette résolution à la commission des finances.